

Hold up sur la DGFIP



Le 9 juillet 2013 doit se tenir à Paris un Comité Technique de Réseau anciennement appelé CTPM afin de présenter le résultat de la fameuse démarche stratégique initiée à la DGFIP.

Nous avons eu connaissance du document de la DG

C'est simple, le document de la DG de 45 pages est un pensum pour saborder la DGFIP.

Le problème serait la culture de l'exhaustivité qui imprègne la plupart des travaux. Pourtant quoi de plus normal qu'un agent recouvre une facture de cantine, rétablit correctement le montant de l'impôt, réponde au téléphone, renseigne les usagers, rembourse un crédit de TVA... Ne faudrait-il saisir qu'une déclaration d'impôt sur le revenu sur deux ou laisser 20% des actes de cessions immobilières de côté ? Pourquoi traiter tous le contentieux ou payer toutes les factures de la commune ou de l'hôpital ?

De la part de la DG c'est bel et bien une reconnaissance du manque de moyen de la DGFIP. Cela valide bien notre revendication de création d'emploi pour accomplir correctement toutes nos missions.

Les 45 pages essayent donc d'expliquer les réformes nécessaires pour adapter les services aux manques de moyens. La ligne directrice est la concentration des missions et la fermeture des services.

Concentration des missions au niveau départemental, régional, interrégional ou national.

Tout d'abord c'est la relance de la fusion SIP CDIF qui est annoncée. Cette fusion avait été stoppée pour privilégier la création de la DGFIP mais également parce que le bilan des premières fusions n'était pas brillant.

Pour le recouvrement c'est l'industrialisation des missions qui priment et la fermeture de plusieurs centaines de trésorerie.

Le recouvrement des impôts serait rattaché aux SIP. Il serait créé des équipes chargées du recouvrement forcé des produits locaux relevant de plusieurs trésorerie. C'est donc la fin des trésoreries de proximité, la fin du réseau de la DGFIP.

Spécialiser le recouvrement des amendes .

Confier le suivi des procédures collectives à une cellule départementale.

Les créances du contrôle fiscal seraient transférées au pôle de recouvrement spécialisé de la DIRCOFI.

Après le contrôle hiérarchisé de la dépense de l'Etat ou des collectivités c'est le contrôle allégé qui est inventé.

Toujours plus de numérique qui est l'outil privilégié. Les moyens sont recherchés pour rendre obligatoire la télé-déclaration des particuliers. Allant jusqu'à étudier les moyens de faire payer les redevables en l'absence d'adresse électronique ! (ce n'est pas un poisson d'avril)

Du côté du téléphone c'est là aussi le développement des centres d'appels qui est privilégié avec la possibilité de prise de décision au téléphone.

Mais rassurez-vous pour rechercher le ou la responsable des conneries qui seront faites la DG met à l'étude l'historisation des communications. Cela permettra de retrouver le coupable...

Contrôle interne oblige.

Syndicat Section Loire

• www.financespubliques.cgt.fr/42

• cgt42.dgfip@finances.gouv.fr

• Inscris-toi à la [newsletter](#)

En matière de contrôle fiscal la fraude a de beaux jours devant elle car les préconisations commencent par la nécessité de mieux répartir les moyens sur le territoire ce qui veut dire en bon Français que l'on va supprimer des emplois. Le maître mot devient la contractualisation entre les DIRCOFI et les directions territoriales. Pour la programmation des contrôles la DG veut privilégier un outil de datamining ce qui n'est rien d'autre qu'un grand outil d'analyse des données des entreprises. La preuve que ceux existants sont carants. Comme si l'outil informatique pouvait remplacer la matière grise, la curiosité, comme la connaissance réelle du terrain.

Quant à la recherche elle serait pilotée par la Direction nationale des enquêtes fiscales.

Le chapitre consacré au numérique (et à l'informatique) est plutôt cocasse quand on sait que nos ordis ne seront remplacés que lorsque qu'ils seront en panne (et encore!).

L'office national de la paye continue son développement.

Un seul service pour s'occuper de la paye de tous les fonctionnaires, ça fait rêver. En interne ce sera donc aussi l'éloignement qui primera. Quand vous aurez un souci ou une incompréhension sur votre bulletin de paye ce sera simple de téléphoner à ce service national : vous êtes DG tapez 1, vous êtes contrôleur dans la Vienne tapez 12, vous êtes agent dans les Deux Sèvres tapez 37... Ils parlaient de RH !!!

Les trésoreries hospitalières ne sont pas oubliées. Là aussi on parle de création de postes multi-établissements.

Il ne faut pas se laisser éblouir par des phrases bien creuses : « nous adapter aux évolutions de la proximité pour garantir un accueil de qualité dans les territoires » car il y a bien la volonté de vouloir fermer et concentrer les services.

Mais il y aussi des phrases très claires : « élaborer un plan de cadrage sur l'adaptation du réseau (fusion de services identiques implantés sur le même site, resserrement du réseau des SPF, des SIE et des trésoreries mixtes et spécialisation de services) ». Tout est dit !

Derrière l'inventaire à la Prévert aucun service, aucune mission ne sont épargnés : de l'audit qui passerait sous la coupe du délégué interrégional jusqu'à la chartre de bonnes pratiques de la messagerie tout passe à la moulinette. Dans ce cadre l'audit et le contrôle interne ne sont pas oubliés. Il seront professionnalisés pour effectuer des audits complexes.

Par contre on ne trouve aucune mesure concrète sur les besoins d'expertise sans cesse réclamés par les agents.

La DG veut même créer un indicateur de complexité de la loi fiscale... C'est vous dire si on est rassuré !

Pour arriver à ses fins la DG doit bien sûr remettre en cause les règles de gestion et sous couvert d'évaluation elle veut remettre en cause le délai de séjour, les RAN et la règle de l'ancienneté remplacé par le «profilage de poste».

La démarche stratégique n'est donc rien d'autre que l'adaptation de la DGFIP aux moyens, sans cesse, revus à la baisse.

Face à cela nous devons opposer la nécessité d'avoir les moyens humains, financiers et matériel pour accomplir toutes les missions de la DGFIP, dans le cadre d'un réseau développé sur tout le territoire, pour répondre à tous les usagers de la DGFIP. Rien n'est négociable car cela constitue un tout cohérent. Alors comme la DG propose la création d'un baromètre social faisons le passer au rouge tout de suite.

MAP, Démarche stratégique, Danger pour le Statut et les droits et garanties des agents

Le gouvernement a invité chaque administration, dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP), à faire des propositions avec deux objectifs : faciliter à court terme, le bon fonctionnement de l'administration territoriale de l'Etat et répondre aux enjeux d'adaptation et de qualité de l'action publique dans les territoires.

Le 8 avril, le gouvernement a présenté son plan d'action et le constat est clair et dangereux :

- la MAP c'est encore pire que la RGPP
- la démarche stratégique de la DGFIP... est un instrument de la MAP

Dans ce contexte rien de surprenant aux annonces de la ministre Marylise Lebranchu sur les parcours professionnels : rien de bon pour les agents !!

RGPP/MAP même combat

La MAP est un plan d'action qui remet en cause les principes qui fondent le Statut général des fonctionnaires, d'égalité, de continuité, d'adaptabilité et d'indépendance. Avec la MAP, le gouvernement entend mettre en cohérence les missions de l'Etat avec les compétences des collectivités territoriales, et se fixe trois axes :

1° La clarification des missions et des moyens de l'administration territoriale : c'est la poursuite des choix par missions prioritaires, des actions à court terme sans vision d'ensemble des besoins d'intérêt général ; c'est l'organisation des missions au niveau régional ou départemental, l'obligation pour chaque administration de formuler chaque année des propositions de hiérarchisation, de simplification et d'abandon de tâches, la mobilisation de certaines compétences au travers de coopération interdépartementales et interrégionales (comme les Ressources Humaines par exemple) !

2° Le renforcement de l'accompagnement au plan des ressources humaines : il s'agit en fait de renforcer les mobilités (non choisies) interministérielles et inter-fonctions publiques en région et de faciliter les règles d'affectation, de revoir les différents dispositifs indemnitaires ou de mutation (cela peut signifier remettre en cause à la DGFIP le régime de « garantie de rémunération » ou certaines règles de priorité d'affectation) et enfin de revoir les parcours de formation ;

3° La simplification du fonctionnement et l'allègement des contraintes sur les services : il s'agira d'harmoniser et de synchroniser les orientations stratégiques des directions déconcentrées en matière de dialogue de gestion sous l'égide des préfets de région. Cela concernera l'examen des BOP, la gestion des effectifs métiers et support, l'harmonisation du contrôle de la gestion budgétaire et comptable publique.

La CGT condamne sans appel la MAP et ses évolutions qui remettent en cause les droits et garanties des agents inscrits dans le titre I du Statut général des fonctionnaires et les règles de gestion acquises à la DGFIP en matière de carrière et de mutation.

Plus largement de telles évolutions, MAP et acte III de la décentralisation en corolaire, pourraient générer de nouveaux transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales. Les coups portés aux garanties des personnels, le développement de la fonctionnalité des emplois, de la précarité, l'écrasement de la grille de rémunération, une vision des missions ignorant l'intérêt général et les besoins des citoyens, appellent à une prise de conscience urgente des personnels et à une riposte à la hauteur.

Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION : ☐ Actif ☐ Stagiaire ☐ Retraité Je souhaite m'abonner à : ☐ la Nouvelle Vie Ouvrière Facultatif > Pour les agents A et A+ Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens) ☐ OUI ☐ NON L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT. RESERVE A LA SECTION Saisie CoGiTiel par la section le : .. / .. / .. Date de réception au bureau national, le : .. / .. / ..	NOM : Prénom : Date de naissance : .. / .. / .. Catégorie : Grade : Echelon : Filière fiscale ☐ Filière publique ☐ Adresse administrative : Adresse pour l'envoi de la presse : ☐ Adresse administrative ☐ Adresse personnelle (préciser) : Tél. : Mel : Date : .. / .. / .. Signature :
--	--